

Objectif de progression – Index Éga-Pro

Indicateur : Salariées revenant de congé maternité

Conformément aux dispositions de l'article L.1142-9 du Code du travail, notre entreprise publie ses objectifs de progression dans le cadre de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Constat

L'un des indicateurs de l'index Éga-Pro porte sur le respect de l'égalité de traitement salarial au retour de congé maternité. Il s'agit de garantir que toute salariée de retour de congé maternité bénéficie des augmentations générales et individuelles accordées pendant son absence.

Afin de nous conformer pleinement à cette obligation et de progresser sur cet indicateur, nous nous engageons à renforcer nos pratiques.

Objectif fixé

Atteindre une note maximale sur l'indicateur "retour de congé maternité" en garantissant 100 % des revalorisations salariales pour toutes les salariées concernées.

Actions mises en place

- **Mise à jour des procédures RH** : Suivi systématique des augmentations salariales pendant les congés maternité pour assurer leur application à la reprise.
- **Sensibilisation des managers et de la fonction RH** : Formations et rappels des obligations légales.
- **Intégration dans les cycles d'augmentations** : Inclusion automatique des salariées absentes pour maternité dans les revues salariales.
- **Outils de pilotage RH** : Suivi annuel via un tableau de bord dédié.

Échéance de réalisation

Cet objectif est fixé pour l'année 2025, avec publication de l'index actualisé au **plus tard en mars 2026**.